

# ACADEMIE DE LYON

SESSION 2008

\*\*\*

CONCOURS DE RECRUTEMENT  
DE PROFESSEURS DES ÉCOLES : concours externe public et privé  
3<sup>ème</sup> CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES :  
concours externe public

## ENTRETIEN

Il est demandé au candidat de conduire une **réflexion personnelle** sur le **thème du dossier** en prenant appui de **façon explicite** sur les documents donnés :

**THEME DU DOSSIER : Autorité et enseignement**

### DOCUMENTS :

Texte 1 : Jean-Jacques ROUSSEAU, « Le droit du plus fort », Du Contrat Social livre I, chapitre 3  
1762.

Texte 2 : Bernard DEFRANCE « Dans la classe : quelle autorité ? », L'Ecole des Parents, n° 9  
1994.

**Texte 1** : Jean-Jacques ROUSSEAU, « Le droit du plus fort », Du Contrat Social livre I, chapitre 3  
1762.

Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit, et l'obéissance en devoir. De là le droit du plus fort ; droit pris ironiquement en apparence, et réellement établi en principe. Mais ne nous expliquera-t-on jamais ce mot ? La force est une puissance physique ; je ne vois point quelle moralité peut résulter de ses effets. Céder à la force est un acte de nécessité, non de volonté ; c'est tout au plus un acte de prudence. En quel sens pourra-ce être un devoir ?

Supposons un moment ce prétendu droit. Je dis qu'il n'en résulte qu'un galimatias inexplicable ; car sitôt que c'est la force qui fait le droit, l'effet change avec la cause : toute force qui surmonte la première succède à son droit. Sitôt qu'on peut désobéir impunément, on le peut légitimement ; et, puisque le plus fort a toujours raison, il ne s'agit que de faire en sorte qu'on soit le plus fort. Or, qu'est-ce qu'un droit qui périt quand la force cesse ? S'il faut obéir par force, on n'a pas besoin d'obéir par devoir ; et si l'on n'est plus forcé d'obéir, on n'y est plus obligé. On voit donc que ce mot de droit n'ajoute rien à la force ; il ne signifie ici rien du tout.

Obéissez aux puissances. Si cela veut dire, cédez à la force, le précepte est bon, mais superflu ; je réponds qu'il ne sera jamais violé. Toute puissance vient de Dieu, je l'avoue ; mais toute maladie en vient aussi : est-ce à dire qu'il soit défendu d'appeler le médecin ? Qu'un brigand me surprenne au coin d'un bois, non seulement il faut par force donner la bourse, mais quand je pourrais la soustraire, suis-je en conscience obligé de la donner ? Car enfin le pistolet qu'il tient est aussi une puissance.

Convenons donc que force ne fait pas droit, et qu'on n'est obligé d'obéir qu'aux puissances légitimes.

---

**Texte 2** : Bernard DEFRANCE « Dans la classe : quelle autorité ? », L'Ecole des Parents, n° 9  
1994

Une fois la porte refermée, sur les élèves et leur professeur, que se passe-t-il dans la classe ? On parle parfois de véritable " boîte noire " : rares sont les enseignants qui décrivent précisément les moyens qu'ils utilisent pour faire face à la situation. Situation dangereuse en ce qu'elle met " face à face ", justement, un adulte et 25, 30 ou 35 autres *personnes*, enfants ou adolescents. Ce qui ne se retrouve dans aucun autre métier où la relation humaine est l'élément primordial. En médecine, dans le travail social, les acteurs n'ont affaire généralement à leurs " clients " que un par un, ou par très petits groupes. Dans l'enseignement, il y a un poids spécifique de cette co-présence humaine entre un acteur principal et un grand groupe, constamment, à raison de trois, cinq ou huit heures par jour... L'angoisse de l'enseignant tient à cette simple question : vais-je pouvoir " tenir " et " les " tenir ?

Les professeurs expérimentés n'échappent pas à cette peur particulière, tous les ans, voire tous les jours, toutes les heures, recommencée... Ils donnent souvent quelques conseils aux débutants : " *D'abord, serrer la vis ! Après on peut relâcher un peu...* " Les bruits courent vite dans les salles de professeurs sur le comportement de telle ou telle classe, de tel ou tel élève, et la consigne majeure semble bien être de ne pas se laisser " déborder " : il faudrait s'imposer d'emblée, comme " force " – si possible " tranquille " ! – face à la classe, à ce rassemblement imprévisible d'enfants ou d'adolescents.

Or, disons-le d'emblée et un peu brutalement peut-être, cette situation de face-à-face, sans médiation, entraîne des attitudes d'autorité chez l'enseignant, qui détruisent toute possibilité de construction de la citoyenneté chez les élèves ou, en tout cas, qui la compromettent dangereusement. En effet, dans cette situation, l'équilibre de la classe ne tient que grâce aux "qualités" psychologiques de l'enseignant : l'aptitude à supporter les regards (souvent impitoyables !) ou au contraire l'indifférence, l'aisance aux relations humaines, les capacités d'écoute, l'autorité "naturelle", l'humour, etc. Malheur à celui qui bégaie parfois, au timide inhibé, à celui ou celle qui sort des normes corporelles dominantes, dont la voix est inaudible ou désagréable... C'est souvent dans les premières minutes de classe que tout se joue, et les enfants "sentent" bien si l'enseignant éprouve ou non le "plaisir d'enseigner"... Il ne s'agit évidemment pas de nier l'importance des capacités psychologiques à exercer ce métier, mais seulement d'insister ici sur un aspect souvent méconnu des relations qui structurent la classe. En effet, la classe n'est pas un "groupe" mais un rassemblement. Il ne s'agit pas de se réunir pour éprouver le plaisir de "l'être-ensemble" (même si on peut *aussi* l'éprouver...) mais pour *travailler* à l'acquisition de capacités cognitives variées et complexes. Il s'agit d'une *institution* et non d'une *famille*. Autrement dit, cette structure devrait pouvoir fonctionner quelles que soient les qualités (ou les défauts !) des personnes, et ce sont donc les règles et procédures qui conditionnent l'efficacité de ce fonctionnement. L'efficacité d'une institution ne peut dépendre seulement du "bon vouloir" de ses acteurs. Dans une vision seulement "psychologique", voire moraliste – encore une fois nécessaire mais largement insuffisante –, on ne peut qu'en rester aux vœux pieux qui définissent l'enseignant "parfait" et la description de ce modèle idéal ne peut que renvoyer ceux et celles qui n'y correspondent pas à leur culpabilité. La question de l'autorité est aussi – et même d'abord – juridique.

Au fond, il s'agit précisément de pouvoir échapper au jeu de "balançoire" entre serrer la vis et relâcher ! Si l'enseignant doit d'abord "s'imposer", alors les élèves apprennent à obéir (et désobéir !) à *quelqu'un* et non à la *loi*, dont ce "quelqu'un" est, par délégation et momentanément, porteur. Et dès que *le chat n'est pas là, les souris dansent* ! La peur du gendarme n'est pas du tout "le commencement de la sagesse", c'est sa négation, sauf à réduire le sens du mot sagesse à celui de docilité et de conformité... Concevoir l'exercice de l'autorité en classe comme imposition d'un pouvoir personnel détruit toute possibilité d'accès à la compréhension rationnelle des logiques de la loi. Il ne s'agit donc pas de savoir s'il faut être "plus ou moins" autoritaire ou libéral : cette fausse alternative réduit l'exercice de l'autorité à une question de dosage quantitatif. Or, c'est d'abord la question du *fondement* de la loi qui est posée : "au nom de" quoi ? vais-je imposer le respect de telle ou telle règle particulière ? C'est la difficulté majeure de la formation à la citoyenneté, à l'école, dans la classe : comment l'apprentissage du savoir (l'exercice de la raison) peut-il s'articuler à l'apprentissage de la loi (l'exercice de la liberté) ? [...]